

Angers, le 28 novembre 2017

Domaine de Boudré

Le projet de centre d'entraînement équestre conforte la filière du cheval en Anjou

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire a retenu le projet de Yannick FOUIN dans le cadre de la valorisation du domaine de Boudré. Ce professionnel de Maisons-Laffitte, reconnu dans le secteur des courses, projette d'y installer son futur centre d'entraînement d'ici à deux ans.



Onze siècles d'histoire

X^e siècle : le domaine de Boudré est connu dès 970 comme propriété de l'abbaye Saint-Aubin à Angers. Puis il revient aux Rohan, propriétaires du château du Verger, proche du domaine.

XVIII^e siècle : le domaine est vendu comme bien national en 1791. Après de multiples phases d'achats et de ventes par différents propriétaires, les époux Gélineau prennent possession du domaine. A cette époque, le périmètre actuel de l'ENS ne compte que deux boisements au nord de Boudré.

XIX^e siècle : en 1896, les époux Gélineau lèguent leur domaine au Département, avec l'objet suivant : « *Le Département de Maine-et-Loire est légataire de tous les biens meubles et immeubles acquis au cours de notre communauté, à charge de créer une ferme modèle ou un asile pour les enfants nécessiteux et les vieillards, anciens agriculteurs des deux sexes [...] en faisant travailler selon leur force, ce qui vaudra mieux pour la santé plutôt que de les laisser mendier [...]* ».

XX^e siècle :

Le domaine légué de 486 hectares comptait 110 hectares de bois. La plus grande partie du domaine était alors en terres louables. **Depuis 1910**, le Département loue à la Société des courses les terrains de l'hippodrome.

En 1944, le domaine est soumis au régime forestier sur environ 211 hectares. **Depuis 1959**, le Département loue son domaine de chasse.

Entre 1959 et 1982, le premier aménagement forestier du domaine départemental est mis en place sur une superficie de 207 hectares. La forêt était constituée de peuplements assez irréguliers, hétérogènes et inorganisés de pins maritimes, de taillis de chênes tauzin et des taillis sous futaie de chêne pédonculé.

Vue aérienne 1950
Le domaine est
soumis au régime
forestier 211
hectares



Carte Cassini
Au XVIII^e siècle,
le domaine n'est que peu boisé



Carte d'état major
1820-1866
Au XIX^e siècle, le massif
forestier couvre le bois des
Renfermés

En **1971**, la société des Carrières de Seiches, filiale du groupe Pigeon, prend la suite des frères Salé pour l'exploitation du gisement de sable à proximité du hameau de Bré. En sept ans, l'entreprise passe d'une exploitation artisanale à une exploitation industrielle (80 000 tonnes par an). Les militaires du Génie d'Angers et la commune de Seiches-sur-le-Loir débutèrent l'exploitation dans les années 1860, avant les frères Salé.

Les années **1980** sont marquées par des travaux sur l'hippodrome et les premières plantations de peupliers sur l'île Bruneau et l'Humeline. Au cours de la période **1983-2002** est lancé le second plan d'aménagement forestier. En 1998, la surface bénéficiant du régime forestier passe à 287 hectares.

En **1985**, les carrières de Seiches entament la première phase de réhabilitation des gisements sud et déplacent la zone d'extraction au nord (200 000 tonnes par an). Cette même année a lieu la première description de la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) Vallée du Loir.



Vue aérienne 1989

Les années **1990-2000** sont marquées par l'essor de la plantation de peupleraies. En **1990**, le Département met à la disposition de la commune de Seiches-sur-le-Loir des parcelles pour la création d'un parcours santé et d'un terrain de bi-cross. En **1995**, les carrières de Seiches demandent une autorisation pour exploiter **250 000 tonnes** de sable à la suite de la pénurie que connaît le marché angevin, conséquence de l'arrêt de l'extraction de sable en Loire.

XXI^e siècle : un audit du potentiel de valorisation touristique est réalisé en 2004. L'année suivante, les Carrières de Seiches cessent l'exploitation du gisement de sable. Les derniers travaux concernent le démantèlement des outils et la végétalisation de la zone.

Le troisième plan d'aménagement forestier, pour une surface de 286 hectares, est lancé pour la période 2006-2025.

En **2013**, le site a été classé en espace naturel sensible.

L'appel à projets

Le principe de la vente partielle de Boudré - hors domaine forestier, soit 196 des 513 hectares appartenant au Département - a été actée par la commission permanente du Conseil départemental le 15 septembre 2014. Un appel à projets a permis de sélectionner la candidature de Yannick FOUIN en vue de l'installation d'un centre d'entraînement équestre.

Boudré, un vecteur de développement économique et touristique

La propriété départementale de Boudré représente 513 hectares d'un seul tenant au sein du plus important méandre du Loir, dans la commune de Seiches-sur-le-Loir. Son environnement végétal et fluvial représentatif du paysage angevin ainsi que sa biodiversité remarquable, lui valent sa classification d'espace naturel sensible.



De nombreux acteurs animent ce site dont les activités s'articulent autour de l'exploitation forestière, de l'élevage, du cheval ou de la promenade pédestre, de la découverte ornithologique ou du loisir.

Le Département a souhaité mettre en vente 196 des 513 hectares du site (hors domaine forestier), afin de financer, dans l'esprit du vœu de ses donateurs, des opérations à caractère social. La partie non cédée, exclue de l'appel à projets du Département, est destinée à être transférée à un établissement public et restera sous gestion de l'Office national des forêts.

Un futur centre d'entraînement et d'élevage

Au cours du second semestre 2015, un groupe de travail s'est constitué afin de définir les conditions de la vente du domaine de Boudré. Il a été acté que celle-ci devait se faire dans le cadre d'un appel à projets auprès d'opérateurs publics ou privés, visant à la valorisation touristique, économique et patrimoniale du domaine de Boudré. Des critères d'analyse des offres ont été prédéfinis, de même qu'un cahier des charges environnemental visant à préserver le patrimoine naturel de Boudré (lire ci-dessous).

Fin 2016, le Département a lancé un premier appel à projets permettant de recueillir trois propositions, restées infructueuses, car ne répondant pas aux critères préétablis. Un second appel à projets a été lancé en juin 2017. Six dossiers ont été examinés par la commission spécifique du Département. L'un d'eux porté par Yannick FOUIN, visant la création d'un centre d'entraînement et d'élevage équestre, a été sélectionné. Ce projet, après avoir reçu l'aval de la SAFER Maine-Océan, a été adopté en commission permanente du Conseil départemental le 16 octobre dernier. Soumis à une large concertation, le projet a depuis reçu l'approbation, à titre consultatif, du conseil communautaire d'Anjou Loir et Sarthe et du conseil municipal de Seiches-sur-le-Loir.



Entraîneur à Maisons-Laffitte et originaire du Maine-et-Loire, Yannick FOUIN souhaite transférer en Anjou son centre d'entraînement de 80 chevaux sur l'hippodrome, ainsi que son haras de 60 chevaux sur la ferme. Son projet porte sur l'acquisition de la ferme de la Gayonnière (117 ha), de l'hippodrome et du parking (25,5 ha), ainsi que la maison de gardien et le relais de chasse (3,5 ha), pour un montant total de 800 000 €. La maison du gardien, quant à elle, sera aménagée en logement du personnel. Cette acquisition s'accompagnera d'un investissement de 2 M€, ainsi que du transfert ou de la création d'une trentaine d'emplois.

La vente définitive devrait intervenir courant 2018, délai nécessaire à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et à l'instruction du permis de construire. L'installation effective de l'éleveur devrait avoir lieu en 2019, une fois les investissements réalisés.

Des critères d'analyse évalués par une commission spécifique

La commission d'élus, spécialement constituée afin d'analyser les offres dans le cadre de l'appel à projets, est composée du président du Conseil départemental Christian GILLET, de trois conseillers départementaux de la majorité, Marie-Jo HAMARD, Véronique GOUKASSOW et François GERNIGON, ainsi que du conseiller de la minorité André MARCHAND.

Le choix du projet s'est opéré en fonction de critères hiérarchisés :

Valeur environnementale apprécié au regard de :

- La préservation du site et le respect des objectifs ainsi que du plan d'action de l'ENS
- La qualité des moyens et garanties mis en œuvre pour le respect du cahier des charges environnemental
- L'intégration et la mise en valeur du site

Valeur économique et touristique appréciée au regard de :

- La synergie avec les autres projets et activités du site
- La contribution du projet au développement du territoire (dont création d'emploi) et intérêt touristique du projet

Prix d'acquisition des biens nécessaires au projet

Un cahier des charges environnemental

Les projets proposés devaient par ailleurs respecter les principes du projet global d'aménagement et de valorisation du site défini par le Département, à savoir :

Maintenir l'ouverture du site au public

Participer à la démarche environnementale engagée dans le cadre du classement en ENS

Apporter une contribution au développement touristique, social et économique du territoire, au travers notamment de la filière équestre ou hippique.

Le site a été classé 3^e site ENS prioritaire du département en 2013. Un comité composé d'élus et d'experts a commandé un diagnostic et élaboré un plan d'action validé en juin 2014 afin de préserver cet espace sensible. Un cahier des charges environnemental a été élaboré avec des représentants des collectivités et des associations sensibles à la protection de l'environnement.

Ce cahier des charges sera intégré aux actes de cession. L'acquéreur devra s'engager à la respecter pendant une durée de 30 ans. Il sera précisé dans les actes de cession que le respect par l'acquéreur des prescriptions définies dans le cahier des charges constitue une condition essentielle et déterminante de la vente. Le Département a décidé de faire intervenir la SAFER, dont la durée d'engagement sera également de 30 ans.

Photo P. Noisette



Cahier des charges imposé à l'acquéreur

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Enjeux
Maintenir le site ouvert au public	Ouvrir un sentier de randonnée pédestre en complément des chemins ruraux existants Laisser accessibles les installations en place	Demande forte des riverains et élus locaux, sécurité en évitant la fréquentation piétonne de la voie communale traversant le domaine
Améliorer les connaissances naturalistes	Autoriser le Département, dans le cadre de sa politique ENS, à procéder à des inventaires naturalistes	Connaissance du site ENS, concertation régulière entre le Département et le propriétaire. Anticipation des contraintes réglementaires si projets de travaux, aménagements Mise en valeur de la biodiversité
Développer la biodiversité dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier	Favoriser les boisements feuillus Proscrire la replantation de peupleraies et le boisement des parcelles non boisées Poursuivre la démarche de certification PEFC	Mettre en œuvre les modifications du plan d'aménagement forestier validées par l'ONF et en partie déjà engagées Enjeu paysager très fort
Organiser les activités de chasse et de pêche de façon durable	Limiter les jours de chasse (22 par saison dans le bail actuel) Interdire les lâchés de gibier d'élevage Interdire la chasse au gibier d'eau Préserver des zones de quiétude pour la faune au niveau des plans d'eau Limiter la pêche à une activité non lucrative de loisir	Concilier la chasse avec la fréquentation des sentiers de randonnée Présence d'espèces protégées Etat sanitaire fragile des étangs

Enquête publique

La réalisation du projet de centre d'entraînement équestre nécessite de réviser, préalablement, le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. Le site se situe en effet en zones A et N. L'hippodrome fait l'objet d'un classement particulier appelé NLh.

Cette procédure administrative est assortie d'une enquête publique donnant lieu à la désignation d'un commissaire enquêteur, auprès duquel les habitants pourront formuler leurs observations lors de permanences. A l'issue de cette phase d'enquête, dont les dates ne sont pas encore connues à ce jour, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions.

Pour parfaire la connaissance du projet par les habitants, le dossier du projet, ainsi que les études d'impact environnemental, seront consultables au siège de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

L'avenir des courses de Boudré

Le bail à la Société des courses de Seiches-sur-le-Loir a été renouvelé par le Département jusqu'à l'été 2017. Le projet de vente de l'hippodrome aux fins de créer un centre d'entraînement équestre pose la question du transfert des quatre réunions hippiques annuelles qui s'y déroulent.

Soucieux de trouver une solution de substitution et d'accompagner la Société des courses de Seiches-sur-le-Loir dans cette démarche, le Département a entrepris un rapprochement avec d'autres sociétés de courses des environs, qui pourraient accueillir ces réunions sur leur hippodrome.

Les réunions hippiques, programmées fin 2017, ont néanmoins été autorisées à se tenir sur le site. Celles prévues en 2018 seront étudiées au cas par cas en fonction de l'avancement du dossier.

Des projets annexes

Les 350 hectares restants, incluant la forêt et les étangs, resteront ouverts aux promeneurs. Une gestion collective devrait être confiée aux principaux acteurs publics du territoire.

Pour l'accueil des manifestations locales, une réflexion est en cours au niveau de la commune de Seiches-sur-le-Loir et de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe pour la réalisation d'une structure d'accueil nouvelle – sur site ou en dehors – en lien avec le Département qui s'est engagé à en assurer le financement pour partie.

La ferme de la Lande, quant à elle, située à proximité des étangs, devrait faire l'objet d'un réaménagement en espace d'animation environnemental, sur les thèmes de la forêt, de la faune et de la flore dans le cadre de la valorisation de l'espace naturel sensible. Le chantier serait confié à une entreprise d'insertion.

Yannick FOUIN, la passion du cheval chevillée au corps

Entraîneur de renommée internationale, Yannick FOUIN a passé son enfance en Anjou. Installé à Maisons-Laffitte, il souhaite aujourd'hui revenir sur ses terres. Hasard du destin, c'est sur l'hippodrome de Boudré qu'il a accompli ses premiers pas d'entraîneur, en 1999.



Né à Château-Gontier, Yannick FOUIN est très tôt venu habiter en Anjou, à Feneu précisément. Son père, jockey, travaillait chez le célèbre entraîneur angevin Gérard MARGOGNE. « *Très jeune et pendant une grande partie de mon enfance, j'ai écumé tous les hippodromes du Grand Ouest, se souvient ce passionné. J'ai été piqué par le virus* ».

A 14 ans, Yannick FOUIN intègre l'AFASEC, école de courses hippiques située dans l'Oise. Apprenti jockey, il obtient sa première licence à 16 ans et entre chez l'un des plus grands jockeys, André Fabre. « *Il m'a donné ma chance* ». Vainqueur d'un grand nombre d'épreuves d'apprentis jockeys, le jeune champion reçoit l'étrier d'or, distinction décernée au meilleur apprenti de France de moins de 18 ans. Le titre lui permet d'accéder au championnat d'Europe, qu'il remporte en 1988.

80 pur-sang anglais

Du plat, Yannick FOUIN passe à l'obstacle et entre l'année suivante chez Jehan-Bertrand de Balanda, à Maisons-Laffitte. « *Nous avons vécu de très beaux moments* ». Mais sa carrière est interrompue à plusieurs reprises par des chutes qui l'immobilisent.

En 1999, à 29 ans, le jockey raccroche sa casaque pour se consacrer à l'entraînement. « *J'ai commencé avec un cheval, puis un second et ainsi de suite, le temps que les propriétaires commencent à me faire confiance* ». Son centre à Maisons-Laffitte, dans l'antre de la profession, compte actuellement 80 pur-sang anglais.

Dans le top 10 français

Yannick FOUIN avait déjà eu l'occasion de monter plusieurs fois à Boudré, en tant que jockey. Un hippodrome qu'il retrouve alors qu'il débute tout juste dans son nouveau métier d'entraîneur. « *En 1999, mon premier cheval, une pouliche de trois ans baptisée Tarente, y a disputé une épreuve de plat. C'était la première fois que je présentais un cheval dans une course. Sans résultat* ».

Depuis, Yannick FOUIN figure dans le top 10 des entraîneurs français. « *Le tout n'est pas de monter, mais de durer* », admet-t-il avec humilité, après avoir remporté de nombreux groupes 1 à l'hippodrome d'Auteuil. « *On est toujours à la recherche de la pépite et à vouloir monter sur la plus haute marche du podium. Mais il ne suffit pas d'être un entraîneur parisien pour être le numéro 1* ». Une raison supplémentaire qui incite l'enfant du pays à revenir sur ses terres. « *Je veux me sentir chez moi, travailler au calme, dans la sérénité* ». A Boudré, l'endroit est propice à cette nouvelle vie.



Un environnement naturel sensible

Le domaine départemental de Boudré est classé, comme 88 autres sites en Maine-et-Loire, dont le parc et haras de l'Isle-Briand et le parc du château du Plessis-Macé, en espace naturel sensible (ENS).

Située au sein du plus important méandre du Loir, dans la commune de Seiches-sur-le-Loir, cette propriété est constituée principalement de boisements de résineux ponctués de landes, d'étangs résultant d'une ancienne exploitation de granulats, de prairies inondables et de peupleraies. Il en résulte un paysage diversifié et en perpétuelle évolution, qui se dessine en fonction des usages en place (élevage, sylviculture, chasse, pêche, accueil du public, ...)

Les potentialités exceptionnelles de valorisation du site (scientifique, géologique, écologique, paysagère, touristique et pédagogique) ont amené le Département à classer l'ensemble de ma boucle du Loir, soit 990 ha (sur 486 ha relevant de la propriété départementale), en espaces naturels sensibles.

Photo P. Noisette



Diagnostic du site

La Ligue pour la protection des oiseaux Anjou a été mandatée pour réaliser un diagnostic global entre mars 2013 et avril 2014, en vue de mettre en œuvre un plan d'action pour l'entretien et la valorisation du domaine. Cette étude a permis de confirmer l'exceptionnelle richesse naturelle de ce site, avec notamment 8 variétés de plantes, 169 espaces d'oiseaux, 14 de mammifères et 15 d'invertébrés, faisant l'objet d'une protection au niveau européen.

Cette richesse naturelle classe le site de Boudré comme le 3^e site ENS prioritaire du Département, derrière les ENS de la Vallée du Loir et des Basses Vallées angevines.

L'élaboration de ce diagnostic a également donné lieu à des rencontres avec l'ensemble des acteurs du site (Office national des forêts, sociétés de chasse et de pêche, propriétaires, exploitants afin de renforcer la connaissance socio-économique du domaine.

L'objectif de la démarche étant de mener une réflexion partagée par l'ensemble des usagers et organismes concernés par le projet de plan d'action, un comité de pilotage a été créé, regroupant, outre les services du Département : les représentants de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, de la mairie de Seiches-sur-le-Loir, des Fédérations départementales des chasseurs, pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, de randonnée pédestre, de l'Office national des forêts, de l'Association de sauvegarde des espaces ruraux, de la Chambre d'agriculture et enfin de la Ligue pour la protection des oiseaux.

Un plan d'entretien et de valorisation pour Boudré

Ces réunions ont permis de mettre en lumière les attentes fortes des différents partenaires, concernant aussi bien la restauration et la gestion cohérente du domaine de Boudré que son ouverture au public (circuits pédestres, voies cyclables, animations, activités permanentes). Ce dernier point constitue un enjeu majeur pour le Département.

Le travail de diagnostic et de concertation a conduit à la rédaction d'un plan de gestion englobant 13 actions sur cinq ans, pour la période 2014-2018, dont :

- La révision du bail de chasse pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du site et de son ouverture au public
- La restauration de mares forestières comprenant leur réouverture, la mise en place de clôtures et la gestion par éco-pâturage
- La mise en œuvre d'un premier parcours d'interprétation et de découverte du site
- La réflexion engagée avec l'ONF pour réviser le plan d'aménagement forestier et le faire évoluer vers des pratiques davantage en phase avec les enjeux ENS du site

Le lancement d'inventaires complémentaires sur la faune et la flore, afin de renforcer la connaissance du site et d'affiner ainsi les techniques de gestion à mettre en place.

Photo P. Noisette



La filière équine en Anjou

Le projet d'installation de Yannick FOUIN en Anjou vient conforter une filière du cheval, qui joue un rôle essentiel dans l'identité et la vitalité économique du département.

Photo Thierry RYO



Le Cheval est, en Maine-et-Loire, non seulement un sport et un loisir, mais aussi une culture, qui repose sur une école, le Cadre noir, classé patrimoine mondial de l'Humanité, sur de nombreux hippodromes, des événements équestres, des élevages et l'IFCE. Fleuron historique du cheval en Maine-et-Loire, le site de Saumur continue de perpétuer la tradition d'une formation de qualité et la transmission d'un savoir technique et théorique réputé au niveau international.

Le Département soutient le développement des installations techniques et sportives du site, l'organisation des compétitions internationales et nationales, ainsi que les actions éducatives à destination des scolaires. Il apporte ainsi son soutien aux activités, notamment culturelles, du Cadre noir de Saumur, dont les écuyers contribuent activement au maintien et au rayonnement de l'équitation française.

Le Mondial du Lion-l'évènement Haras Nationaux au parc départemental de l'Isle-Briand, manifestation équestre phare qui attire 100 cavaliers et leurs montures du monde entier, ainsi que 40 000 spectateurs, est l'un des grands événements soutenus par le Département. Le parc de l'Isle-Briand a vocation à être plus que jamais « la maison du cheval ». Il abrite la Société des courses et ses 12 manifestations hippiques annuelles ; la SCEA Haras du Lion qui voit passer plus de 600 poulinières par an avec ses 12 étalons ; le poste à cheval de gendarmerie et ses 4 « selle français » ; les écuries des champions sportifs Thomas Carlile et Nicolas Touzaint ; mais aussi le Comité régional d'équitation, et bien-sûr la délégation territoriale de l'IFCE, et le Lion Equestre.

Le Département soutient également différentes manifestations sportives sur le territoire, organisées notamment par le Comité équestre de Saumur, dont le CCI 3* Saumur complet et le CAI (concours d'attelage international).

Le tourisme équestre est l'un des autres aspects de la filière du cheval en Anjou. A travers le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le Département contribue à créer, développer et promouvoir de nouveaux itinéraires de randonnée, en lien avec l'Agence départementale de tourisme et les associations partenaires, Equiliberté et le Comité départemental de tourisme équestre.

Des actions éducatives sur le thème du cheval sont également menées, dans le cadre de l'itinéraire Collège en selle, proposé aux collégiens.

En chiffres

En 2017, le Département aura consacré 1,43 M€ au soutien à la filière du cheval, se répartissant comme suit :

- Assises de la filière équine / Salon du cheval : 35 000 €
- GIP Isle Briand : programme de 2,5 M€ de 2017 à 2019 (dont 1,2 M€ 2017 ; 650 K€ par an)
- Mondial du Lion : 51 000 €
- IFCE Saumur : programme de 300 000 € de 2017 à 2019
- Autres manifestations sportives équestres : 85 000 € (dont comité équestre de Saumur 75 000 €)
- Tourisme équestre : 3 000 €
- Parcours collège en selle : -

Le cheval est au cœur d'une filière dont le poids économique est très important :

- 10 000 chevaux
- 1 100 éleveurs
- 2010 juments et ponettes de sport mises à la reproduction
- Pour l'équitation :
 - 95 centres équestres et de tourisme équestre
 - 2 250 chevaux,
 - Plus de 8 000 licenciés
 - 2 centres d'enseignements des métiers du cheval
- Pour les courses :
 - 11 hippodromes
 - 190 entraîneurs professionnels
 - 1 937 chevaux
 - 78 réunions soit 500 courses
 - 55 000 entrées payantes

La filière cheval tient donc en Maine-et-Loire une place prépondérante au sein d'une activité régionale parmi les plus fortes de France. Elle génère 1 500 emplois directs, 8 000 emplois indirects, attire plus de 300 000 spectateurs ou pratiquants, pour un chiffre d'affaire estimé entre 15 M€ et 20 M€ toutes activités confondues (courses, équitation, élevage).

Photo Bertrand BECHARD



Les compétitions équestres en Maine-et-Loire

En 2017 ont été organisés des championnats ou concours internationaux dans quatre disciplines :

- la voltige (concours de voltige international*** à Saumur).
- le dressage (concours international de dressage*** à Saumur)
- l'attelage (concours international d'attelage)
- le concours complet (concours complet international*** et ** à Saumur, concours complet* à Melay, Mondial du Lion).

En plus de ces manifestations internationales qui sont suivies par 70 000 spectateurs et auxquelles participent environ 60 délégations étrangères, de nombreuses manifestations (environ 80) de moindre importance sont également organisées en Maine-et-Loire (jumping de Cholet, championnat de France des sociétés, derby d'attelage, horse-ball...).

Des structures phares

L'École nationale d'équitation accueille 1 500 élèves par an, emploie 180 personnes et héberge 400 à 500 chevaux. L'ENE a été désignée par le ministère des Sports pour être le siège du pôle France équitation et servir de lieu d'entraînement dans les disciplines olympiques (dressage, saut d'obstacles et concours complet).

Photo Alain LAURIOUX



Elle abrite également le Cadre noir de Saumur, inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité depuis 2011. Sa réputation n'est plus à faire, elle dépasse largement les frontières françaises. Le Cadre noir reçoit près de 45 000 visiteurs par an et ses représentations accueillent plus de 30 000 spectateurs (chiffres 2011).

Le haras du Lion-d'Angers, installé dans le parc départemental de l'Isle-Briand, emploie 50 personnes et organise 70 journées de manifestations sportives et 35 journées de stage et formation, ainsi que 25 manifestations sportives culturelles et touristiques (8 000 chevaux par an).

DOSSIER

DE PRESSE

Département de Maine-et-Loire

Contact presse : Pascal Houdemont, p.houdemont@maine-et-loire.fr